

## **AVIS DE MISE EN CONCURRENCE POUR UNE EXPLOITATION COMMERCIALE**

### **Nom et adresse de la Commune d'occupation :**

Commune de Dinard  
47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX  
Téléphone : 02.99.16.31.15  
Courriel : [vanessa.demets@ville-dinard.fr](mailto:vanessa.demets@ville-dinard.fr)  
Site : [www.ville-dinard.fr](http://www.ville-dinard.fr)

### **1 – Objet de l'avis d'appel à concurrence :**

Le présent avis a pour objet de définir les modalités d'occupation de la maison située au 2, rue de l'Isle Celée destinée à l'exercice d'un commerce de « **Salon de thé – Brunch – Glacier** ».

La Commune de Dinard, autorisant l'exploitation de la maison d'une surface d'environ 120 m<sup>2</sup>, a décidé de lancer le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner l'exploitant qui proposera la candidature la mieux appropriée.

### **2 – Visite de la maison et de ses extérieurs :**

Une visite obligatoire des installations est organisée par la collectivité aux dates suivantes et au choix des candidats : le **16 avril, le 23 avril et le 6 mai à 14h30**.

Le rendez-vous est fixé devant la maison au 2, rue de l'Isle Celée.

L'inscription à la visite doit se faire au moins 24h à l'avance auprès de Madame Vanessa DEMETS au : 02.99.16.31.15, ou par courriel : [vanessa.demets@ville-dinard.fr](mailto:vanessa.demets@ville-dinard.fr)

**3 – Lieu d'exécution** : La maison se trouvant dans le bas du parc de Port-Breton, au 2, rue de l'Isle Celée, se compose, notamment de :

- Au rez-de-chaussée : un séjour, une cuisine, une chambre, un WC,
- Au 1<sup>er</sup> étage : trois chambres, un WC, une salle de bain,
- Un sous-sol : deux caves et une chaufferie

**A créer** : Une terrasse d'une surface exploitable de 200 m<sup>2</sup> maximum dont le montant de l'occupation sera inclus dans la redevance.

### **4 – Missions :**

- Gérer l'établissement et en assurer la rentabilité.
- Organisation de brunchs dominicaux...

Le futur exploitant peut présenter dans sa candidature des propositions supplémentaires qu'il souhaite réaliser.

### **5 – Travaux minimum exigés :**

La Commune précise que la réalisation de travaux sera à la charge exclusive de l'exploitant, les réalisations revenant de plein droit à la Commune au terme de la convention d'exploitation de l'établissement, après amortissement financier par l'exploitant.

Les travaux devant être entrepris concernent notamment :

- La pièce principale et la cuisine à rénover et à remettre aux normes pour une exploitation commerciale ;
- Travaux électriques ;

- Création d'une terrasse couverte, conforme à la charte des terrasses de la Commune, d'une surface exploitable de 200 m<sup>2</sup> maximum.

Le futur exploitant peut présenter dans sa candidature une liste d'investissements supplémentaires qu'il souhaite réaliser.

## **6 – Fonctions :**

- Gestion
- Management et animation d'équipe
- Développement d'une politique commerciale et marketing
- Présentation, valorisation des produits
- Contrôle de l'application des normes d'hygiène, sécurité et des objectifs qualités
- Vérification de la qualité des produits
- Contrôle de l'application des règles et législation en vigueur

## **7 – Critères de choix :**

- Aménagements proposés par le candidat,
- Avoir une expérience préalable confirmée dans le domaine commercial et économique, notamment en restauration ainsi qu'au niveau des normes en matière d'hygiène et sécurité liées à l'exploitation d'un lieu recevant du public,
- Menus et prix proposés,
- Proposition du candidat d'une part variable sur son chiffre d'affaire,
- Périodes et horaires d'ouverture proposés par le candidat en tenant compte des horaires d'ouverture du parc (à titre indicatif du 01/04 au 30/09 de 08h30 à 22h00 et du 01/10 au 31/03 de 08h30 à 18h00).

## **8 – Conditions :**

- Occupation précaire d'une durée de 10 ans à compter de la signature de la convention.
- Redevance mensuelle de 900 €, étant entendu que cette redevance comprend la location du local et l'implantation de la terrasse.
- Répondre aux conditions de l'article L 3332-1-1 du Code de la Santé Publique (permis d'exploitation).
- Exploitation à titre d'activité principale et personnelle.

## **9 – Composition du dossier :**

- extrait K bis éventuellement,
- tous justificatifs notamment expérience professionnelle dans un domaine similaire,
- projets d'aménagement du local et de la terrasse avec descriptifs précis, plans, visuels et insertion dans le site
- projet de gestion (menus, tarifs, prestations, horaires).

## **10 – Date limite de réception de demandes : 24 mai 2019 à 12h00**

**11 – Adresse de transmission des demandes :** Les demandes doivent être adressées au service juridique / Environnement – 47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX – Courriel : [vanessa.demets@ville-dinard.fr](mailto:vanessa.demets@ville-dinard.fr)

## **12 – Date de l'envoi de la publication : 5 avril 2019**